



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation sanitaire des logements collectifs

Question écrite n° 2316

Texte de la question

Mme Corinne Vignon appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur ce qui est qualifié de « crise sanitaire » par les bailleurs sociaux publics et privés : la prolifération de puces de lits dans les logements collectifs. Un temps absents des territoires, il apparaît que la recrudescence de ces nuisibles serait subséquente au retour en grâce des voyages intercontinentaux. Actuellement, les bailleurs font appel à des entreprises qui utilisent une chimie dangereuse et inefficace face à ce problème tant la connaissance comportementale de ces animaux leur est relative. En outre, les organismes HLM, comme les résidences des CROUS, voient leurs dépenses de désinsectisation atteindre des montants déraisonnables qu'ils souhaiteraient réorienter vers l'isolation des locaux. La situation ne peut rester en l'état. Si les législateurs ont déjà voulu œuvrer pour résoudre ce problème, il est surtout traité par le mépris. Actuellement, les solutions chimiques utilisées par des entreprises qui prospèrent sur cette situation sont dangereusement inefficaces et particulièrement coûteuses. Dans les faits, elles déplacent le problème en endormant les femelles pondueuses. Pourtant, il existe des traitements biologiques, qui protègent l'écosystème et bien moins coûteux. Mais le curatif va avec le préventif et, à ce titre, il conviendrait de responsabiliser les partenaires en présence en généralisant un « diagnostic nuisibles préventif » qui serait fait durant le mois de préavis du locataire sortant : en effet, les puces ne sont présentes que si elles peuvent consommer du CO2 émis par les habitants d'un logement. Devant ces constats et au regard des enjeux sanitaires, elle souhaiterait savoir s'il envisage de mettre en place, par la voie réglementaire ou législative, un arsenal répondant aux préoccupations des bailleurs.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2316

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4697

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)